



Bruxelles, le 1 juin 2009  
D(2009) 8107

## Consultation sur la possibilité de désigner l'année 2012 comme l'année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle

### Questionnaire

#### **Déclaration spécifique de confidentialité:**

Les contributions reçues seront publiées sur l'internet, avec mention de l'identité du contributeur, à moins que celui-ci ne s'oppose à la publication de ses données à caractère personnel en arguant du fait que cette publication pourrait porter atteinte à ses intérêts légitimes. Dans ce cas, la contribution pourra être publiée sous une forme anonyme. Sinon, la contribution ne sera pas publiée et son contenu ne sera, en principe, pas pris en considération.

Doit-on publier cette contribution de façon anonyme? **Non**

#### **1. IDENTITE DU REpondant**

*Veillez vous identifier et identifier l'organisation au nom de laquelle vous répondez à ce questionnaire.*

Nom	Confédération des organisations familiales de l'Union européenne (COFACE)  N° au Registre des représentants d'intérêts: 09583441226-34
Organisation (et brève description de sa mission et de ses membres)	La COFACE est une organisation pluraliste, au sein de la société civile, qui a pour mission de promouvoir la politique familiale, la solidarité entre les générations et les intérêts des enfants au sein de l'Union européenne.

	<p>Elle définit la politique familiale européenne comme étant la dimension familiale des politiques, programmes, initiatives développés au niveau de l'Union européenne.</p> <p>La COFACE promeut une politique de non-discrimination et d'égalité des chances entre les personnes, ainsi qu'entre les formes familiales, et soutient spécifiquement les politiques visant à l'égalité entre femmes et hommes.</p> <p>La COFACE rassemble des organisations familiales nationales à caractère général ou organisées autour d'un intérêt familial spécifique. Elle compte à ce jour 53 organisations réparties dans 20 Etats membres et représente ainsi plusieurs millions de parents, enfants et grands-parents.</p> <p>La COFACE bénéficie du soutien du programme PROGRESS pour la période 2008-2010.</p> <p>Pour plus d'informations: <a href="http://www.coface-eu.org">www.coface-eu.org</a></p>
<p>Coordonnées (notamment l'adresse électronique)</p>	<p>COFACE</p> <p>Rue de Londres 17</p> <p>1050 Bruxelles</p> <p>Tel: 02 511 41 79</p> <p>Fax: 02 514 47 73</p> <p>email: <a href="mailto:secretariat@coface-eu.org">secretariat@coface-eu.org</a></p>

## 2. LE VIEILLISSEMENT ET LA SOLIDARITE INTERGENERATIONNELLE: LES MENACES ET LES OPPORTUNITES

*Expliquez brièvement comment votre organisation perçoit les défis et les opportunités en matière de solidarité intergénérationnelle dans le contexte de l'accélération du vieillissement de la population.*

Les diverses Communications publiées par la Commission européenne depuis 2005 (Livre vert "Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre les générations" 2005, Communication "L'avenir démographique de l'Europe, transformer un défi en opportunité" 2006, Communication "Promouvoir la solidarité entre les générations" 2007, Communication "Gérer l'incidence d'une population vieillissante dans l'UE" 2009) ont déjà largement identifié les principaux défis en matière de solidarité intergénérationnelle:

- pensions (viabilité des systèmes de pension, lutte contre la pauvreté des pensionnés et en particulier des femmes);
- santé et services de soins de longue durée (disponibilité, qualité, financement et accessibilité financière pour les usagers);

- société inclusive pour les personnes âgées: accessibilité (logement, transports, bâtiments, nouvelles technologies, etc.), participation et non-discrimination;
- cohésion territoriale (les régions avec des populations en déclin et constituées principalement de personnes âgées font face à des difficultés en matière d'offre de biens et services publics essentiels).
- déséquilibre dans l'attention politique et budgétaire portée aux diverses générations: face au vieillissement massif de la population, il y a risque que les politiques publiques négligent les investissements en matière de la politique de l'enfance et de la jeunesse.

Une des principales inquiétudes de la COFACE est que les familles soient considérées par les autorités publiques comme le seul lieu d'expression de la solidarité intergénérationnelle, au détriment des solidarités publiques, et ce en particulier en ce qui concerne la prise en charge des personnes âgées dépendantes. Laisser les personnes âgées dépendantes à la seule charge des aidants familiaux constitue une menace pour l'inclusion sociale de ces familles (risque de pauvreté), leur santé (épuiement physique et/ou psychologique) et l'égalité entre les femmes et les hommes (les femmes demeurant largement majoritaires parmi les aidants familiaux).

Ces défis peuvent cependant aussi être considérés comme de véritables opportunités, à commencer par la chance majeure que constitue l'allongement de la durée de la vie: possibilité de mener une vie professionnelle active plus longue pour ceux qui le souhaitent, et possibilité de se livrer à d'autres activités enrichissantes ou épanouissantes pour les autres (volontariat, vie familiale avec les petits-enfants voire arrières petits-enfants, études, etc.). Ces activités constituent aussi un véritable apport pour la société (ex. garde des petits-enfants par les grands-parents, volontariat dans le domaine du soutien scolaire, etc.).

Par ailleurs, le secteur des services sociaux et de santé constitue déjà un important gisement d'emplois et ce phénomène ne va aller qu'en s'amplifiant, ce qui est loin d'être négligeable en période de récession.

Bâtir une société inclusive pour les personnes âgées fait aussi appel à toutes sortes d'entreprises et de technologies innovantes, véritable potentiel à la fois pour la création d'emplois et le développement de la recherche et des nouvelles technologies.

### **3. MESURES POLITIQUES NECESSAIRES POUR CONTRER CES MENACES OU SAISIR CES OPPORTUNITES ET AMELIORER LA SOLIDARITE INTERGENERATIONNELLE**

*Quelles mesures votre organisation préconise-t-elle pour préserver ou améliorer la solidarité intergénérationnelle? Quels sont les obstacles à la mise en œuvre de ces politiques et, notamment, existe-t-il un manque d'informations ou une résistance au changement?*

Les familles sont le lieu naturel de l'expression de la solidarité intergénérationnelle. Néanmoins, comme souligné ci-dessous, les familles ne peuvent à elles seules remplir ce rôle. Elles ont besoin du soutien des solidarités publiques, via des politiques familiales globales et pérennes reposant sur les trois éléments indispensables pour les familles que sont les ressources, le temps, et les services.

Le développement de services aux familles, et en particulier pour les personnes âgées dépendantes, représente une mesure indispensable pour améliorer la solidarité

intergénérationnelle. Un système de soins de longue durée de proximité, respectant la dignité de ses usagers et conçu pour répondre à leurs besoins spécifiques (services d'accueil, d'hébergement et de soins, de courte ou de longue durée, réguliers ou alternatifs à la journée ou à la demande; services d'accueil d'urgence / de crise; services d'accueil de jour / de nuit; services de soins à domicile ; aides extérieures; ...) doit être mis en place dans tous les Etats membres. Ces services doivent être disponibles en nombre suffisant, accessibles financièrement et territorialement, et être de qualité. Ils doivent être accessibles à tous sans discrimination à l'égard notamment des personnes migrantes, des minorités ethniques et des personnes handicapées.

Lorsque la prise en charge est assurée par des aidants familiaux, ceux-ci doivent bénéficier de tout un ensemble de droits sociaux (congés, protection sociale, validation des acquis de l'expérience, ...) et de soutiens (répit, information/formation, aide médicale et psychologique, ...), via une reconnaissance sociale officielle et l'instauration d'un statut de l'aidant. Pour plus détails, se rapporter à la Charte européenne de l'aidant familial de COFACE-Handicap, soutenue par la COFACE: <http://coface-eu.org/en/upload/WG%20HANDICAP/WG2-2009-COFACE-Handicap%20CHARTE%20EUROPENNE%20-%20FR.pdf>

Par ailleurs les politiques familiales permettent aussi d'éviter qu'un trop grand déséquilibre se creuse entre les générations en offrant aux familles qui souhaitent avoir des enfants les conditions favorables pour ce faire (mesures de conciliation vie familiale-vie professionnelle, allocations familiales, fiscalité favorable, etc.), contribuant donc ainsi à la natalité.

Or les politiques familiales restent développées à des degrés très variés dans les différents Etats membres de l'Union européenne. En particulier, elles restent fortement orientées vers les familles avec enfants, sans s'intéresser encore suffisamment aux familles avec personnes dépendantes âgées. Les autorités publiques doivent être davantage sensibilisées à la problématique des aidants familiaux: ceux-ci sont encore trop souvent considérés comme un simple élément de l'équation visant à s'assurer de moindre dépenses en matière de soins de longue durée, sans prise en compte des risques de pauvreté, d'exclusion sociale et de difficultés de santé auxquels les aidants sont confrontés. Paradoxalement, nous serons pourtant presque tous amenés un jour à faire face à ce dilemme: prendre soins nous-mêmes de nos parents âgés, ou en laisser la prise en charge à des services professionnels? Le sondage Eurobaromètre publié à l'occasion de la 1<sup>e</sup> Journée européenne de la solidarité entre les générations confirme clairement qu'aux yeux des Européens les aidants familiaux sont insuffisamment soutenus.

Les autres mesures préconisées par la COFACE pour préserver ou améliorer la solidarité intergénérationnelle font écho aux défis identifiés ci-dessus:

- réforme pour assurer la viabilité des pensions, et en particulier assurer un minimum vieillesse adéquat pour toutes les personnes âgées;
- politiques de santé adaptées aux besoins des personnes âgées, et axée entre autres sur la prévention; lutte contre les inégalités de santé;
- politiques ambitieuses en matière d'accessibilité, notamment pour permettre aux personnes âgées de mener le plus longtemps possible une vie autonome à leur domicile;

- politiques ambitieuses en matière de participation, et notamment pour permettre aux personnes âgées de maîtriser les nouvelles technologies de l'information, de reprendre des études si elles le souhaitent;
- politiques territoriales assurant l'accessibilité aux biens et services publics essentiels dans les zones rurales, et visant à revitaliser ces régions.
- politiques en matière d'éducation et de jeunesse.

Les politiques visant à développer la participation civile des personnes âgées doivent aussi être encouragées. Le sondage Eurobaromètre publié à l'occasion de la 1<sup>e</sup> Journée européenne de la solidarité entre les générations démontre que tandis que les Européens reconnaissent la contribution importante des personnes âgées à la société, un très grand nombre d'entre eux estiment que cette contribution n'est pas reconnue à sa juste valeur dans leur pays.

Enfin, toujours selon le sondage Eurobaromètre, la majorité des Européens considèrent également que les personnes âgées et les jeunes n'ont pas suffisamment l'occasion de se rencontrer et de travailler ensemble. Les politiques visant à renforcer les liens entre les générations doivent donc être elles aussi soutenues (ex. construction de logements favorisant le rapprochement entre les générations, développement d'activités et projets réunissant jeunes et personnes âgées quel que soit le domaine - éducation, nouvelles technologies, protection de l'environnement, etc.).

Les principaux obstacles pour la mise en œuvre de ces politiques sont:

- la question du financement de ces mesures, qui à tort ne sont pas considérées comme des priorités budgétaires alors que l'exercice d'une vraie solidarité intergénérationnelle doit être considéré comme un investissement qui ne manquerait pas de générer des bénéfices (économie innovante, emploi) et des économies (une qualité de vie améliorée des personnes âgées et leurs familles annulera un certain nombre de dépenses en matière de santé et de protection sociale);
- un manque de sensibilisation à l'importance de la solidarité entre les générations et en particulier envers les personnes âgées, et notamment un fossé générationnel (préjugés des jeunes à l'encontre des personnes âgées et vice-versa) et de fait une résistance aux changements;
- un manque d'informations sur les initiatives existantes, notamment au niveau local;
- un manque de personnel formé pour servir de lien entre les personnes âgées et leur environnement.

#### **4. LE RÔLE DE L'UE DANS LA PROMOTION DE REponses POLITIQUES ADEQUATES**

*L'UE a-t-elle un rôle spécifique à jouer dans le domaine de la solidarité intergénérationnelle? Quelles mesures l'UE pourrait-elle adopter en plus des politiques communautaires existantes? En particulier, une année européenne est-elle un instrument approprié?*

L'Union européenne a évidemment un rôle à jouer dans le domaine de la solidarité intergénérationnelle: les défis mentionnés ci-dessus sont communs à tous les Etats membres, une réponse coordonnée ne peut qu'avoir une valeur ajoutée, sans perdre de

vue la diversité des structures sociales et des formes de relations intergénérationnelles qui sont spécifiques et variées dans les différents Etats membres.

La mise en place de l'Alliance européenne pour les familles a été un pas très important franchi dans cette direction. Néanmoins l'Alliance a elle-même tendance à traiter la question des personnes âgées et des générations plus jeunes de façon assez distincte: d'un côté les problématiques liées aux premières (volontariat, accessibilité, etc.) et de l'autre les problématiques liées aux familles avec enfants. Une place plus importante devrait être accordée à la question des personnes dépendantes et de leurs familles. Par ailleurs, la COFACE est partisane d'une extension de la MOC protection sociale/inclusion sociale à l'Alliance européenne pour les familles, les politiques familiales se situant au cœur des politiques sociales. Ainsi les Etats membres se verraient dans l'obligation d'établir une stratégie claire en matière de politiques familiales, et leurs progrès seraient mesurés grâce à des objectifs et indicateurs.

La COFACE constate avec regret que la Communication de la Commission européenne annoncée pour fin 2008 (cf: Communication sur l'avenir démographique de l'Europe, Communication sur un agenda social renouvelé) sur la prise en compte des besoins d'une population vieillissante n'a toujours pas vu le jour. Cette Communication avait pourtant pour ambition d'ouvrir des voies en matière d'aménagement du territoire, d'environnement, d'accès aux nouvelles technologies, et de soins adaptés aux besoins des personnes dépendantes et de leur famille.

Un tel constat ne peut que conforter l'idée d'une Année européenne sur le vieillissement actif et la solidarité entre les générations. Il existe un clair besoin de sensibiliser tant les décideurs européens que les opinions publiques à ces questions. Au-delà d'un rôle de catalyseur de projets en matière de solidarité intergénérationnelle, l'année 2012 devra, grâce à la mobilisation suscitée sur l'ensemble du territoire européen et au plan vertical, aboutir à un véritable engagement des autorités nationales et des institutions européennes de prendre à bras le corps ces problématiques et de les faire figurer tout en haut de leurs priorités.

La Commission européenne en particulier doit avoir un rôle d'impulsion, par le biais de communications, de recommandations, voire de propositions de directive sur des points spécifiques (ex. introduction au niveau européen d'un droit au congé "filial").

Une autre raison justifiant l'action de l'UE et l'organisation d'une Année européenne en matière de solidarité entre les générations et vieillissement est la ratification prochaine par la Communauté européenne de la Convention des Nations-Unies relative aux droits des personnes handicapées. Afin de respecter ses obligations internationales, l'UE devra veiller à mettre en œuvre une politique active en matière de vieillissement dont les liens avec le handicap sont étroits.

Un autre constat, effectué par les membres de la COFACE, est que malgré la démonstration faite par la tenue de la 1<sup>e</sup> Journée européenne de la solidarité entre les générations qu'il existe une vision intergénérationnelle de la société en Europe, il y a encore un manque d'information et de méthodologie pour renforcer et pour matérialiser ce travail au niveau local. L'année 2012 doit donc avoir pour rôle de combler ce déficit en méthodologie. Un résultat concret de l'année pourrait être par exemple l'introduction du critère intergénérationnel lors de l'examen de demande de subvention (comme il existe le critère du respect de l'égalité des chances, etc.).

## 5. THEMES ET ACTIONS POUR UNE ANNEE EUROPEENNE

*Étant donné l'enveloppe budgétaire limitée consacrée aux années européennes, quels thèmes et quels types d'intervention privilégier? Comment mobiliser le plus grand nombre possible de parties intéressées à tous les niveaux (UE, national, régional, local, société, secteur) et donner un retentissement maximal à l'année européenne?*

Les thèmes suivants sont à privilégier:

- prise en charge de la dépendance: services de qualité et soutien aux aidants familiaux;
- prévention et lutte contre la pauvreté des personnes âgées (revenu, accès aux soins de santé, ...), prenant notamment en compte la dimension de genre;
- accessibilité du cadre de vie des personnes âgées;
- valorisation de la contribution des personnes âgées à la société;
- renforcement des liens entre jeunes et personnes âgées;
- les nouvelles technologies comme outils aux services de la solidarité intergénérationnelle.

Les types d'intervention suivants sont à privilégier:

- campagnes européenne et nationales de diffusion de bonnes pratiques, capables de transmettre les avantages de la coopération intergénérationnelle, basées sur des expériences concrètes de la solidarité intergénérationnelle et du vieillissement actif, et pouvant être transférées dans d'autres régions / pays.
- instauration de divers concours au niveau européen et/ou national et médiatiser ces concours. Ex. collectivités territoriales (par ex. prix pour les entités locales de moins de 5000 habitants qui facilitent des actions de solidarité intergénérationnelle), ONG (par ex. prix pour les ONG ayant mener des initiatives particulièrement réussies dans ce domaine), médias (prix pour des articles/photographies mettant en valeur de façon positive des exemples de coopération intergénérationnelle), jeu éducatif (prix du meilleur jeu promouvant la solidarité intergénérationnelle).
- au niveau local, national et européen, soutien aux projets et événements qui 1) soient ont pour objectif même de réaliser une action de solidarité intergénérationnelle ou 2) soient ont pour but de promouvoir la notion de solidarité intergénérationnelle, d'en préciser les contours, la méthodologie et in fine de placer la solidarité intergénérationnelle et le vieillissement actif en haut de l'agenda politique (que ce soit au niveau local, national ou européen) et budgétaire. La participation des personnes âgées et des jeunes doit être un critère important pour soutenir ces projets et événements.
- soutien aux campagnes d'information et de sensibilisation du même type.
- soutien à la création / promotion de réseaux entre les différents acteurs actifs dans le domaine de la solidarité intergénérationnelle (ex. entre les associations de personnes âgées, les organisations familiales, les administrations publiques, les professionnels de gériatrie et gérontologie, etc.).

## **6. LA CONTRIBUTION DE VOTRE ORGANISATION A UNE ANNEE EUROPEENNE**

*De quelle manière votre organisation pourrait-elle contribuer à la réussite d'une année européenne?  
Quelles activités pourrait-elle mettre en place?*

La COFACE pourra mobiliser ses membres pour qu'ils s'investissent pleinement dans la mise en œuvre de l'année au niveau national (de l'élaboration du programme national à l'exécution de projets, campagnes d'information, etc.). De nombreux membres de la COFACE sont déjà très actifs dans le domaine de la solidarité intergénérationnelle.

Au niveau européen, la COFACE pourra conseiller la Commission sur le contenu de l'année. Elle pourra s'associer aux manifestations organisées par les institutions européennes / les autres ONG européennes. Elle pourra organiser elle-même des événements (ex. séminaire d'échanges de bonnes pratiques entre nos membres sur tel ou tel thèmes prioritaires) et/ou réaliser des publications (ex. témoignages sur la manière dont la solidarité intergénérationnelle est vécue par les familles et en leur sein dans les différents Etats membres de l'Union européenne), sous réserve de disposer d'un financement adéquat.

## **7. DE QUEL SOUTIEN VOTRE ORGANISATION AURAIT-ELLE BESOIN POUR JOUER UN ROLE MAJEUR DANS UNE ANNEE EUROPEENNE?**

*Décrivez le soutien des autorités publiques dont votre organisation aurait besoin pour contribuer à la réussite d'une année européenne.*

Pour contribuer à la réussite de l'année, la COFACE devrait être consultée par la Commission européenne en tant que partie intéressée dès le stade d'élaboration du projet de décision de désignation de l'année européenne, puis lors de toutes les étapes clés jusqu'à la mise en œuvre de l'année (sur le modèle de 2010 année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui associe de près les ONG européennes intéressées).

Une ligne budgétaire destinée à financer les activités liées à 2012 des réseaux européens actifs en matière de solidarité intergénérationnelle serait essentielle pour permettre à la COFACE de mener ses propres activités dans le cadre de l'année européenne.

Nos organisations membres devront elles aussi être consultées à tous les stades. Elles auront besoin d'un financement aux niveaux national et local. Enfin elles auront besoin d'un soutien médiatique.